



Comité Socio-Culturel et de Loisirs du Domfrontais

Section - Ecole de Musique

Bureau & Ecole de Musique : Maison des Associations, 5 Rue de Godras
61700 DOMFRONT EN POIRAIE

Tél. : 02 33 38 56 66

Email : comite-socioculturel-domfront@wanadoo.fr

**Elèves de moins de 18 ans résidant
À Domfront en Poirais** (*Domfront, La Haute Chapelle et Rouellé*)

Cours de Musique Modalités pratiques de fonctionnement Année 2025 - 2026

Cette année, la période d'enseignement s'étendra :
DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025 À JUIN 2026

- Chaque élève doit recevoir 16 heures de cours dans l'année à raison d'une demi-heure par semaine. Si un professeur annule son cours, celui-ci peut être rattrapé en fin d'année scolaire (juin ou juillet).
- Chaque famille doit s'acquitter de **10 €**, montant de l'adhésion annuelle au Comité Socio-Culturel et de Loisirs du Domfrontais.
- Le montant des cours s'élève à **300 €** payables soit par prélèvement mensuel, soit par **trimestre**. La Commune de Domfront-en-Poirais participe à hauteur de 207 € **par an et par enfant**.
- Le règlement peut se faire, soit sur la plateforme HELLOASSO (un lien vous sera fourni), soit par chèque, libellé à l'ordre du Comité Socio-Culturel et de Loisirs du Domfrontais - **Ecole de Musique** » sera remis à l'inscription et encaissé en **OCTOBRE, JANVIER, et AVRIL** à l'adresse suivante :

Maison des Associations
5 Rue de Godras
61700 - DOMFRONT EN POIRAIE

- Le montant global peut être réglé en une fois :

$$(100 € \times 3) + 10 € = 310 €$$

DOCUMENTS CI-JOINTS :

- ♦ Règlement intérieur,
- ♦ Calendrier de l'année,
- ♦ Autorisation parentale.

NOM DU PROFESSEUR DE MUSIQUE :

INSTRUMENT ENSEIGNÉ :

N° DE TÉLÉPHONE :